

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 12 décembre 1979

La séance est ouverte à 2 heures.

Que le Chef du Crédit Social du Canada (M. Roy) communique d'urgence avec M. Lévesque pour savoir s'il doit appuyer le peuple ou les multinationales face au budget progressiste conservateur d'hier soir.

* * *

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES FINANCES

LE BUDGET—LA HAUSSE DE LA TAXE D'ACCISE SUR L'ESSENCE UTILISÉE SUR LES FERMES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur l'Orateur, je prends la parole, aux termes de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Étant donné que des dispositions du budget présenté hier soir prévoient l'imposition d'une nouvelle taxe d'accise de 15c. le gallon sur l'essence pour tracteurs et autres machines agricoles et de 25c. le gallon sur l'essence pour fourgons et camions utilisés dans les fermes et étant donné l'effet dévastateur qu'aura cette taxe sur les prix de revient des agriculteurs qui augmentent déjà rapidement par suite de l'inflation, et comme ces frais supplémentaires entraîneront une hausse des prix de revient des produits alimentaires pour les consommateurs canadiens, je propose, appuyé par le député d'Essex-Kent (M. Daudlin):

Que le gouvernement revienne sur sa décision de hausser la taxe d'accise sur les carburants utilisés dans les fermes.

M. l'Orateur: Pour mettre en discussion une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[Français]

LE BUDGET

ON DEMANDE QUE LE CHEF CRÉDITISTE COMMUNIQUE AVEC M. LÉVESQUE DU QUÉBEC POUR OBTENIR DES DIRECTIVES FACE AU BUDGET—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Yvon Pinard (Drummond): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente.

Je propose, appuyé par l'honorable député de Rosemont (M. Lachance):

[Traduction]

L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

L'INSTITUTION D'UNE ENQUÊTE PARLEMENTAIRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur l'Orateur, je prends la parole en vertu de l'article 43 du Règlement. Comme depuis juin dernier, de nombreux Canadiens ont la fausse impression que le gouvernement voulait sincèrement examiner la question de la production d'énergie nucléaire au Canada et se proposait d'instituer une enquête parlementaire, je propose, appuyé par le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell):

Que la Chambre ordonne au gouvernement d'instituer l'enquête parlementaire promise sur l'énergie nucléaire.

M. l'Orateur: Pour mettre en discussion une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA SÉCURITÉ NATIONALE

LES ACTIVITÉS DES SERVICES DE RENSEIGNEMENTS RUSSES AU CANADA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Tom Cossitt (Leeds-Grenville): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante, notamment le fait que la station de télévision CJOH TV d'Ottawa a cité des extraits d'un document classé «top secret, entre Canadiens seulement», selon lequel les services de renseignements soviétiques auraient décidé d'accorder la priorité au ministère de l'Industrie et du Commerce et au Conseil national de recherches. Je propose, appuyé par le député de Hamilton Mountain (M. Beattie):

Que le gouvernement divulgue tous les détails de cette affaire et particulièrement le rôle qu'ont joué le capitaine Valari Nicolayevitch Smirnov du GRU, Yuri Demitriyevitch Chtcherbina et Vasaliy Andrevitch Chimchik, soupçonnés par la GRC d'appartenir aux services de renseignements soviétiques et, plus précisément, qu'il fasse enquête pour découvrir pourquoi le gouvernement précédent n'a jamais permis que les Canadiens soient mis au courant de toute l'affaire.

M. l'Orateur: Pour qu'une motion de ce genre soit mise en délibération, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?